

Panorama du Daf Yomi



Traité de Méguilah. Daf 03/32

dafyomifr@gmail.com

Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription

Contexte

Quelques enseignements relatifs au Targoum sont distillés. L'on évoque les règles de préséance entre la lecture de la Méguilah et d'autres Mitsvot (service du Temple, étude, enterrement..). On commence à nous décrire les typologies de villes.

Résumé

RÉSUMÉ

1. Le Targoum (la première traduction araméenne) de la Torah a été écrite par un converti, Onkelos.
2. Le Targoum du Navi (Prophètes) a été rédigé par un Tana, Yonathan ben Ouziel.
3. Yonathan ben Ouziel voulait écrire un Targum des Ketouvim, mais on lui dit du Ciel de ne pas le faire.
4. Même si 'Hagai, Zecharyah, et Malachie étaient prophètes, ils n'ont pas eu la vision que Daniel a eu.
5. La Guemara explique combien il est important d'entendre la lecture de la Méguilah.

UN PEU PLUS

1. Onkelos a reçu sa compréhension de la Torah de l'enseignement de Rabbi Yehoshua et Rabbi Eliezer.
2. Il a reçu sa compréhension du texte des prophètes de 'Hagai, Zecharyah, et Malachie (qui étaient eux-mêmes prophètes).
3. C'est parce que le Targum contient en lui la date exacte de la venue du Mashi'ach.
4. Un prophète se définit avant tout comme quelqu'un qui a été envoyé pour prophétiser au Bnei Yisrael, et non comme quelqu'un qui a reçu la prophétie. En conséquence, il est possible qu'un prophète ne voit pas une vision, et que quelqu'un d'autre qui a reçu la prophétie, mais n'est pas officiellement un prophète (dans ce cas, Daniel) puisse avoir une vision.
5. La Guemara explique que de nombreuses autres Mitsvot sont repoussées afin de d'abord lire la Méguilah. Toutefois, si l'on est confronté à la possibilité de lire la Méguilah ou d'enterrer un Met Mitsva (un mort qui n'a personne d'autre pour l'enterrer), on doit enterrer le mort d'abord. (Révach L'Daf)

Réflexions (Iyounim) : Halakha: la Mitsva de Méguilah supplante les autres Mitsvot

La Guemara nous enseigne que même si la Mitsva de la lecture de la Méguilah est plus importante que la Avoda et le Talmud Torah et les Mitsvot remplace ces, elle ne repousse pas la Mitsva d'enterrer un Met Mitsva. Enterrer un Met Mitsva repousse les Mitsvot de Avoda, Talmud Torah, et Méguilah.

Les Rishonim discutent de l'étendue de la préséance de la lecture de la Méguilah sur les autres Mitsvot. (Voir le tableau.)

(a) Peut-être que quand la Guemara dit que la Mitsva de Méguilah remplace la Avoda, cela signifie que la Avoda est simplement retardée ; la Méguilah est lue en premier et ensuite les Cohanim et Leviyim retournent à leur Avoda.

Quelle est la Halakha si on est à la fin de la journée, et que si l'on prend le temps de lire la Méguilah, on n'aura pas le temps d'effectuer la Avoda? Est-ce que la lecture de la Méguilah outrepassa la Avoda dans un tel cas?

1. Le RAN statut que la Mikra Méguilah ne remplace pas la Avoda, parce la Avoda est une Mitsva d'Oraita et qu'elle outrepassa une Mitsva d'Rabanan comme la Méguilah. Cela semble également être l'opinion de TOSSEFOT (DH Mevatlin), qui écrit que c'est seulement lorsque la Avoda se fera après la Méguilah que celle-ci est lue en premier.

2. Les PISKEI TOSSEFOT sur Eréchin (n°19) écrivent que, même si la lecture de la Méguilah exigera que la Avoda de ce jour soit annulée en totalité, la lecture de la Megilah vient toujours en premier. C'est également la conclusion du GAON DE VILNA et du TAZ (OC 687:2). Ils citent comme preuve le fait que la Guemara compare la préséance sur la Avoda de la lecture de la Méguilah avec le surpassement du Talmud Torah par la Méguilah. Les moments de Talmud Torah qui ont été repoussés sont irrécupérables.

(b) La Guemara dit que, enterrer un Met Mitsva surpasse la lecture de la Méguilah. Est-ce à dire que l'enterrement du

Met Mitzvah retarde simplement la lecture de la Méguilah, ou cela signifie-t-il qu'il se substitue à la lecture de la Méguilah entièrement ?

1. Le MIZRACHI (cité par le BETH YOSSEF) dit que la lecture de la Méguilah vient en premier, car le Met Mitsva peut être enterré après la Mikra Méguilah (même le lendemain). Il n'y a pas d'autres fois, cependant, pour faire la lecture de la Méguilah une fois que Pourim est passé.

2. Cependant, le GAON DE VILNA, le TAZ, et le MAGUEN AVRAHAM statuent que le Met Mitzva prend toujours la priorité, même lorsque la Mitsva de Méguilah sera repoussée entièrement. Leur décision est conforme à leur opinion (voir ci-dessus) que la Guemara ici discute du concept de repousser une Mitsva entièrement et non seulement la retarder afin d'effectuer une autre Mitzvah.

(c) Lorsque la Guemara dit que le Met Mitzvah supplante la Mikra Méguilah, cela signifie-t-il que seule le Met Mitzvah supplante la Mikra Méguilah, ou que tout mort en attente d'inhumation supplante la Mikra Méguilah ?

1. Le SHILTEI GUIBORIM et le RAMBAN (dans Torat Ha'adam) disent que seul un Met Mitzvah supplante la Méguilah. L'enterrement de tout autre défunt n'annule pas la Méguilah. Au contraire, la Méguilah est lue en premier et ensuite le défunt est enterré.

2. Le RAMA statut que l'enterrement de tout mort (qui a besoin de plus de personnes pour assister à l'enterrement) supplante la Méguilah.

Halakha: le MISHNA BERURAH écrit que, dans un cas où la sépulture d'un mort ordinaire nécessiterait d'annuler la lecture de la Méguilah, la Méguilah sera lue et l'enterrement est reporté au lendemain. Certains décisionnaires sou-

tiennent qu'un Met Mitzvah ne l'emporte pas sur la Méguilah tandis que d'autres soutiennent que dans ce cas, l'enterrement d'un Met Mitzvah l'emporte sur la Méguilah. Lorsque le cas porte sur un simple report de la lecture de la Meguilah à une heure plus tardive, même la sépulture d'un défunt ordinaire repousse la lecture.

Il existe deux exceptions à cette Halakha. Tout d'abord, le GAON DE VILNA statut que même un défunt ordinaire est exactement comme un Met Mitsva quand l'enterrement a déjà commencé avant que l'heure du Mikra Méguilah ne commence. Dans une telle situation, l'enterrement se poursuit et repousse le Mikra Méguilah. Deuxièmement, le DARKEI MOSHE écrit que l'enterrement d'un Talmid Chacham préempte toujours la Mikra Méguilah, parce que le Kavod ha'Torah de même une seule personne est plus important que la Avoda et que la Méguilah. (Insights the Daf).

TABLEAU

Lorsque deux Mitzvot se présentent, laquelle aura préséance ?

		(A) Lire la Méguilah s'il n'est pas possible de la lire avec un public	(B) Lire la Méguilah s'il n'est pas possible de la lire plus tard
1)	Supplante (2) l'étude d'un particulier (3)	Méguilah (1)	Méguilah
2)	Retarde la Avodah (4) à plus tard	Méguilah	Méguilah
3)	Supplante totalement la Avodah (4)	Avodah (6)	Avodah
4)	Retarde l'enterrement d'un Met Mitzvah (5)	Met Mitzvah	Méguilah (7)(8)

(1) La Mitsva de Talmud Torah est supplantée même pour lire la Méguilah avec un grand nombre de personnes (b'Rov Am). Cela est évident à partir de la Guemara qui dit que Rebbi a annulé sa conférence pour entendre la Méguilah dans la synagogue, même s'il aurait pu la lire avec ses élèves après le cours (Rashba, RAN Daf 5a).

(2) Comme la Mitsva de Talmud Torah s'applique à tous les moments, quand on prend du temps sur le temps d'étude de la Torah afin d'accomplir une autre mitsva, cette dernière Mitzvah a supplanté (et pas seulement retardé) la Mitsva de l'étude de la Torah, car ce moment d'étude la Torah ne peut jamais être remplacé. (GAON DE VILNA sur le Choul'han Aroukh)

(3) Il s'agit de toute étude de la Torah qui n'implique pas tout le peuple juif. (MAGUEN AVRAHAM)

(4) Cela s'applique à toutes les autres Mitsvot de la Torah aussi.

(5) Le RAMBAN (dans Torat Ha'adam) et le SHILTEI GUIBORIM écrivent que cela se réfère uniquement à un Met Mitsva et non à un Met ordinaire. (C'est aussi la position du GAON DE VILNA, mais il ajoute que si l'enterrement d'un Met ordinaire a déjà commencé, il est considéré comme celui d'un Met Mitzvah et il supplante la lecture de la Méguilah, comme la Michna dans Brachot (17b) précise). Les mots du RAMA impliquent que l'enterrement d'un Met ordinaire supplante la lecture de la Méguilah aussi quand il n'y a pas assez de gens pour prendre soin de tous les besoins de l'enterrement.

(6) C'est parce qu'une Mitsva d'Oraita (Avoda) supplante une Mitsva d'Rabanan (Méguilah), comme le RAN écrit. Cependant, le PISKEI TOSSEFOT (cité par le GILYON HA'SHAS) écrit que la Méguilah prend toujours priorité. C'est aussi le point de vue du GAON DE VILNA et du TAZ (OC 687).

(7) C'est le point de vue du Mizrachi dans ses notes sur le SEMAG (cité par le BETH YOSSEF). Cependant, le GAON DE VILNA, le TAZ, et le MAGUEN AVRAHAM sont en désaccord et soutiennent que même dans un tel cas - quand il n'y aura pas d'autre occasion de lire la Méguilah - le Met Mitzvah supplante la Méguilah. (Leur décision, cependant, ne s'applique qu'à un Met Mitzvah mais pas à un Met ordinaire qui a des gens pour prendre soin de l'enterrement, comme le MICHNA BERURAH souligne.)

(8) Cela ne s'applique pas à un Talmid Chacham Talmid décédé, dans ce cas, l'honneur de la Torah du Chacham supplante la Mitsva de Méguilah. (DARCHEI MOSHE)